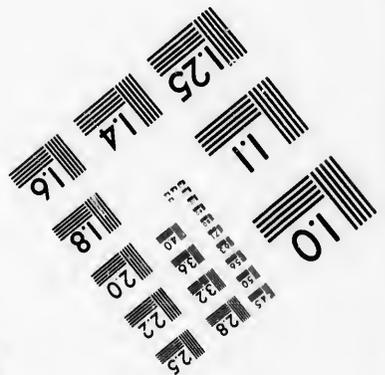
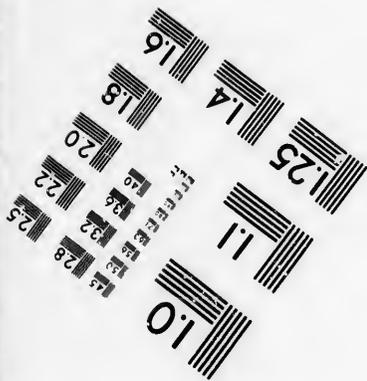
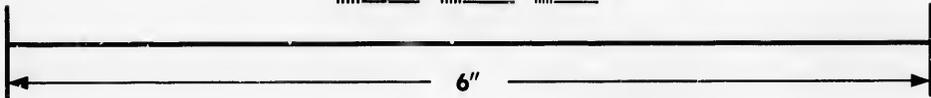
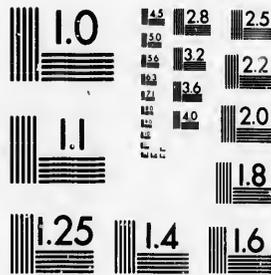


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] 1 feuille (verso blanc)

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

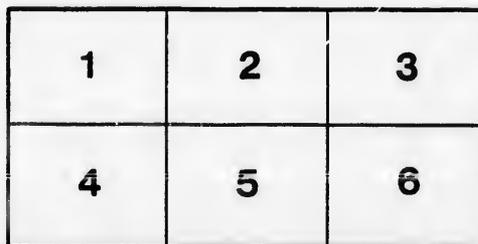
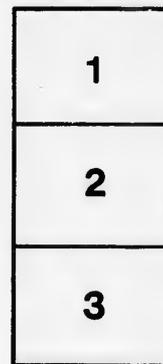
McLennan Library  
McGill University  
Montreal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

McLennan Library  
McGill University  
Montreal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# AUX ELECTEURS DU COMTE DE MARQUETTE.

MESSIEURS :

Comme le Parlement de la Puissance va bientôt être dissout, et que vous serez appelés dans quelques mois à vous choisir un Représentant pour la Chambre des Communes, j'ai l'honneur de briguer vos suffrages comme votre Représentant.

Voyant qu'au temps des dernières élections il a existé, relativement à ma carrière et à mes opinions politiques, beaucoup de malentendu créé par les représentations fausses et gratuites de certains partis, je me ferai un devoir de vous rencontrer bientôt et de vous donner un exposé complet de mes principes politiques.

En attendant, dans cette adresse, j'indiquerai brièvement mes vues sur les questions les plus importantes qui seront sans doute amenées devant le nouveau Parlement, concernant Manitoba, et dirai de suite que si je suis élu comme votre Représentant, bien qu'en me considérant tenu de travailler dans les intérêts de la Puissance en général, je me ferai un devoir tout particulier de veiller sur les intérêts de Manitoba.

Une des mesures les plus importantes pour le peuple de Marquette et de cette Province en général est celles des terres publiques. D'un côté, je n'ai aucune difficulté d'exprimer mes opinions sur ce sujet. Les termes de la 31ème clause de l'Acte de Manitoba doivent être suivis à la lettre. Je soutiens que du moment que cet Acte a reçu la sanction du Gouverneur-Général, ces 1,400,000 acres sont devenus la propriété des Métis du pays; et si je suis élu pour vous représenter en Parlement, ma première démarche dans la Chambre sera d'insister tant sur l'adoption de cette théorie que de presser le Gouvernement de prendre telles mesures qui pourront garantir les droits des Métis. Que je sois élu ou non, je résisterai toujours à la moindre tentative contre l'assurance de ces droits.

Quant aux terres boisées, si je suis élu, je ferai tout en mon pouvoir pour presser le Gouvernement de prendre des mesures nécessaires pour régler définitivement cette question. Les sujets amis de l'ordre ont beaucoup souffert des actes d'hommes qui n'ont aucun respect pour les lois. Malgré la proclamation du Commissaire, les meilleures terres à bois ont été dévastées par des personnes qui n'ont pas l'ombre d'un droit à ces propriétés. Comme votre représentant, je ferai tout en mon pouvoir pour vous protéger contre un tel vandalisme.

La question des Sauvages en est une autre qui devra mériter toute l'attention du Gouvernement. Il est vrai qu'on en est venu à quelque entente par le traité, mais il nous reste encore à transiger avec les grandes tribus guerrières de l'Ouest. Si je suis élu comme votre Représentant, j'insisterai auprès du Parlement pour qu'il en vienne à des arrangements prompts et généreux avec ces tribus. Tout délai sous ce rapport serait dangereux et toute économie mesquine serait une folie.

Au sujet de l'immigration, si je suis envoyé à Ottawa, je demanderai d'abord au Gouvernement qu'il adopte une politique sage et généreuse quant à l'octroi des terres; deuxièmement, qu'il nous aide de tous les moyens en son pouvoir; troisièmement, qu'il fasse arpenter au plus tôt les terrains de l'Ouest afin que les immigrants puissent s'établir sur les bords des principales rivières de l'Ouest au lieu de végéter dans la prairie.

Quant au sujet de l'Éducation, c'est en grande partie une question du ressort de la Législature Locale; mais en ma qualité, soit de membre ou de simple citoyen, je ferai tout en mon pouvoir pour conserver intacte la section I, de la clause 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord où en parlant des pouvoirs exclusifs de cette Province à faire des lois relativement à l'éducation il est dit: "Rien dans ces lois ne préjudiciera aux droits ou privilèges qu'aucune classe de personnes avaient légitimement dans cette Province, lors de l'union, d'avoir des écoles séparées." C'est-à-dire, je maintiendrai le principe que quoique recevant des octrois du gouvernement, chaque secte devra avoir les droits exclusifs d'administrer ses écoles en matière religieuse tel qu'elle l'entendra sans aucune intervention de l'État.

Tel a été jusqu'ici le principe du système du Conseil Privé Anglais, et connaissant par expérience les heureux résultats de ce principe en Angleterre et en Écosse, je les supporterai dans Manitoba.

Si je suis envoyé au Parlement, j'insisterai pour qu'en tout ce qui est du ressort du Département des Postes, la Province de Manitoba soit mise sur un pied égal à celui des autres Provinces.

Tout en démontrant que Manitoba a droit de compter sur l'aide des autres parties de la Puissance pour amener le développement de son système de chemin de fer, je considérerai de mon devoir plus particulièrement d'insister pour que la ligne du chemin de fer du Pacifique passe dans cette Province.

Il y a plusieurs autres points auxquels j'aurais pu référer dans cette adresse, mais que je dois laisser de côté jusqu'à ce que je puisse vous rencontrer personnellement, tel que la nécessité d'une action prompte au sujet des travaux publics et l'urgence d'une grande augmentation du revenu.

En même temps, je m'engage comme votre Représentant à employer toute mon énergie pour assurer le développement, la protection, la paix et la prospérité de cette Province.

Comptant sur votre support après l'énonciation de ces quelques idées,

Je suis, Messieurs, votre très humble,

**ROBERT CUNNINGHAM.**

